



Waterloo, le 8 juin 2026

## Avis aux parents des élèves des écoles communales

**Concerné** : Programme des activités parascolaires 2026/2027 – École de Mont-Saint-Jean

Chers Parents,

Comme chaque année et indépendamment de l'accueil extrascolaire qui est géré par nos accueillant(e)s tous les jours avant et après l'école, les élèves de nos écoles communales ont la possibilité de bénéficier de différentes activités parascolaires organisées par des opérateurs extérieurs.

Vous trouverez, ci-contre, le programme proposé pour l'année scolaire 2026-2027.

### Comment s'inscrire ? **NOUVEAU**

Afin de centraliser les inscriptions et de les gérer en toute transparence, nous avons créé des formulaires d'inscription en ligne dédiés aux activités parascolaires organisées dans nos deux écoles communales.

Chaque activité dispose d'un lien d'inscription spécifique.

Nous proposons deux façons d'y accéder : grâce au QR code ou en cliquant sur le lien présent sur les documents ci-après.

Comme pour l'inscription au Centre Récréatif, les liens ne seront actifs qu'à une date et une heure prédéfinies, à savoir, pour les activités parascolaires, le **mardi 16 juin à 20h** !

### Quelques points d'attention !!

Afin d'organiser au mieux la gestion des temps extrascolaires, voici quelques indications à prendre en compte avant d'inscrire votre enfant :

- Votre enfant ne sera inscrit à l'activité qu'une fois que l'opérateur vous aura confirmé son inscription et en aura informé le service ATL.
- Si votre enfant est inscrit aux activités proposées dans la première tranche horaire, pensez à lui donner une petite collation simple qu'il pourra prendre de préférence après l'activité.
- Les enfants inscrits aux activités de la première tranche horaire ne pourront pas être simultanément inscrits à l'étude dirigée.
- Si votre enfant fréquente l'accueil extrascolaire avant et/ou après l'activité, ce service sera facturé séparément par l'école. **Pour rappel, et conformément au ROI, l'accueil extrascolaire est facturé dès 15h45 pour la 1<sup>ère</sup> tranche horaire et 17h15 pour la 2<sup>ème</sup> tranche horaire, dès 12h45 le mercredi.**

*Concrètement, par exemple, si l'activité de votre enfant commence à 13h le mercredi, l'accueil extrascolaire vous sera facturé pour le quart d'heure avant l'activité.*

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le service ATL de la commune.  
Contact : [atl@waterloo.be](mailto:atl@waterloo.be) ou 02/352.99.24 entre 9h00 et 16h00 du lundi au vendredi.

**Le service ATL**